Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la COP31

Antalya (Türkiye)
16 novembre 2026

Document final

Adopté par consensus*

Nous, parlementaires, réunis à l'occasion de la 31e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP31), tenue à Antalya (Türkiye),

prenant acte de l'accord conclu entre la Türkiye et l'Australie concernant les modalités de partenariat pour la COP31, qui traduit leur engagement commun en faveur de la coopération, de la solidarité et du processus multilatéral dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),

prenant acte également du partenariat unique entre la Türkiye, en tant que président de la COP31, et l'Australie, en tant que présidente des négociations, *saluant* l'objectif de la Türkiye de faire de la COP31 une "COP de la mise en œuvre" et une "COP de l'avenir", et *reconnaissant* la contribution de la Pré-COP du Pacifique à la mise en lumière des circonstances et des priorités particulières des petits États insulaires en développement (PEID),

rappelant les principes et les objectifs de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi que les résultats des précédentes COP et des réunions parlementaires parallèles aux COP, et les résolutions et déclarations pertinentes de l'Union interparlementaire (UIP) relatives à l'action climatique, au développement durable et à la coopération multilatérale,

notant que 2025 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées, la température moyenne mondiale ayant dépassé d'environ 1,43 °C la moyenne de la période 1850-1900,

profondément préoccupés par les conclusions du *sixième rapport d'évaluation* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, du rapport de l'Organisation météorologique mondiale intitulé *État du climat mondial 2025*, ainsi que du *Rapport 2025 sur les écarts d'émissions* et du *Rapport 2025 sur les écarts d'adaptation* du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui indiquent ensemble que les effets climatiques s'intensifient, que les phénomènes météorologiques extrêmes et leurs effets deviennent plus graves, et que les écarts de mise en œuvre se creusent, ce qui fait peser des risques immédiats, à long terme et en cascade sur les vies et les moyens de subsistance, les économies, les écosystèmes et le développement durable, et rend de plus en plus urgent et impératif de traduire les engagements existants en actions concrètes,

prenant acte de l'importance de la mise en œuvre du Cadre de transparence renforcé (ETF), notamment de l'examen en cours des premiers rapports biennaux de transparence (RBT1) ainsi que de la préparation et de la soumission des deuxièmes rapports biennaux de transparence (RBT2), *et soulignant* le rôle des parlements dans l'utilisation des informations issues de l'ETF pour renforcer la législation, la budgétisation et le contrôle,

reconnaissant que l'un des principaux défis de l'action mondiale en faveur du climat consiste à combler le fossé entre les engagements multilatéraux et leur mise en œuvre effective, *et soulignant* la nécessité d'accélérer l'action grâce à une approche inclusive qui tienne compte des différentes situations, capacités et priorités de chaque pays,

reconnaissant que l'année 2026 marque une étape importante dans le cycle de mise en œuvre de l'Accord de Paris, alors que les Parties poursuivent la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) à la lumière des résultats du premier Bilan mondial,

reconnaissant également que les pays ont contribué de manière différente aux changements climatiques et disposent de capacités d'adaptation différentes, que les efforts d'atténuation devraient être répartis équitablement, et le soutien à l'adaptation et à la mise en œuvre fourni équitablement, conformément à la CCNUCC et à l'Accord de Paris,

reconnaissant en outre que les changements climatiques entravent la réalisation des objectifs de développement durable et posent des défis aux sociétés, aux économies et aux écosystèmes, tandis qu'une action climatique bien conçue peut créer des opportunités en matière de développement durable, d'innovation, d'emploi décent, de renforcement de la compétitivité, d'amélioration de la santé publique et d'une plus grande résilience énergétique et économique,

profondément préoccupés par l'aggravation des conséquences des changements climatiques sur la santé, notamment par le fardeau croissant qui pèse sur les systèmes et services de santé, ainsi que par les risques accrus auxquels sont exposées les populations vulnérables,

reconnaissant le rôle du Programme d'action de la COP31 et ses objectifs mondiaux de mise en œuvre en tant que cadres concrets permettant d'accélérer la mise en œuvre, de mobiliser la coopération intersectorielle et de traduire les engagements climatiques en actions mesurables,

reconnaissant également que l'accélération d'une transition énergétique propre, sûre et abordable, grâce à des mesures telles que le déploiement de technologies à zéro émission et à faibles émissions, à l'électrification et aux investissements dans des réseaux et des infrastructures modernes, tout en tenant compte des différentes réalités, voies et approches nationales, peut renforcer la sécurité énergétique, réduire la vulnérabilité face à la volatilité des prix de l'énergie et faire progresser l'action en faveur du climat,

reconnaissant en outre la nécessité d'accélérer l'industrialisation verte grâce à la coopération internationale, au déploiement de technologies propres, au renforcement des marchés des produits à faibles émissions de carbone et à un meilleur accès au financement, tout en soutenant la compétitivité, le développement durable et une transition juste, en particulier dans les secteurs où la réduction des émissions est difficile et dans les économies en développement,

soulignant la nécessité de systèmes alimentaires durables et résilients face aux changements climatiques, fondés sur des approches intégrées en matière d'alimentation, d'eau et de climat, d'un soutien accru aux agricultrices et aux jeunes, ainsi que d'un accès plus large à des pratiques et technologies agricoles résilientes,

reconnaissant que les villes sont en première ligne face aux effets des changements climatiques et aux solutions à y apporter, et *soulignant* la nécessité de promouvoir des systèmes urbains résilients face aux changements climatiques et agréables à vivre grâce à des bâtiments à faibles émissions de carbone, des infrastructures résilientes, des normes rigoureuses et un financement durable accessible,

reconnaissant également l'importance de faire progresser la transition vers la mobilité durable et de développer l'infrastructure nécessaire par le biais d'une approche à voies multiples qui tire parti de la diversité de solutions à faibles émissions et de décarbonation, y compris les carburants durables, tout en tenant compte des spécificités et priorités nationales,

prenant note des conclusions du *Rapport mondial sur l'état du méthane 2025* du PNUE, qui souligne l'importance de la réduction accélérée des émissions anthropiques de méthane pour la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris, *et reconnaissant* que les approches fondées sur le zéro déchet et l'économie circulaire peuvent soutenir ces efforts,

reconnaissant que les effets de plus en plus marqués des changements climatiques intensifient la complexité de la réalisation des objectifs climatiques mondiaux, tout en *reconnaissant également* le déficit important de financement climatique, en particulier pour les pays en développement,

soulignant la nécessité de fournir aux pays en développement un accès opportun, prévisible et effectif au financement climatique, leur permettant de mettre en œuvre leurs priorités climatiques nationales et d'obtenir des résultats tangibles,

reconnaissant les circonstances particulières des PEID, notamment des pays insulaires du Pacifique, qui nécessitent un accès rapide, prévisible et efficace au financement de la lutte contre les changements climatiques afin de leur permettre de mettre en œuvre leurs priorités nationales en matière de climat et d'obtenir des résultats concrets, et *saluant* les efforts déployés lors de la COP31 pour offrir une plateforme permettant de prendre des engagements en faveur d'initiatives de résilience climatique menées par les pays du Pacifique, notamment le Fonds pour la résilience du Pacifique,

soulignant l'importance de mettre en œuvre le nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climatique, de mobiliser les investissements publics et privés, et de faire progresser les initiatives volontaires menées par les pays, telles que le *Climate Implementation Bridge*, afin de renforcer les capacités nationales de mise en œuvre, de traduire les CDN et les plans nationaux d'adaptation (PNA) en portefeuilles de projets prêts à être financés, et de mettre en relation les priorités nationales en matière de climat avec des partenaires financiers adaptés,

reconnaissant le rôle que jouent les instruments d'assurance contre les risques, accessibles et abordables pour aider les communautés, les agriculteurs, les entreprises et les pouvoirs publics à compenser les pertes liées au climat et à se remettre plus rapidement des catastrophes,

affirmant que les jeunes doivent être associés, non seulement en tant qu'héritiers des risques climatiques, mais aussi en tant que partenaires à part entière, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des solutions climatiques, conformément au principe de justice intergénérationnelle,

reconnaissant l'importance des voix et savoirs autochtones dans la lutte contre les changements climatiques, notamment pour renforcer l'adaptation, la résilience et la gestion durable des terres et des océans,

soulignant la nécessité d'une communication publique claire, fondée sur des données factuelles et accessible, qui explique les risques climatiques, les coûts de l'inaction, les opportunités et les défis de la transition, ainsi que les raisons qui motivent les choix politiques, tout en luttant contre les fausses informations,

reconnaissant le rôle essentiel des parlements dans l'adoption des lois, l'approbation des dépenses publiques, le contrôle de leur mise en œuvre, la garantie de la cohérence et de la continuité des politiques, la représentation des citoyens, la promotion d'un dialogue national inclusif et la sensibilisation du public,

soulignant qu'une mise en œuvre crédible nécessite des références, des calendriers et des indicateurs clairs, ainsi que des institutions responsables, des budgets transparents et des rapports réguliers, afin que le public puisse voir où les actions ont commencé, quels progrès ont été réalisés et ce qu'il reste à faire,

soutenant l'appel lancé par la présidence de la COP31 en faveur du dialogue, du consensus et de l'action, et *soulignant* que la COP31 doit être l'occasion pour la communauté internationale de combler le fossé entre les engagements et leur mise en œuvre, en transformant les objectifs climatiques convenus, y compris l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris, en progrès concrets, mesurables et vérifiables ainsi qu'en résultats concrets, tout en tenant compte des différentes situations, capacités et priorités de chaque pays,

soulignant l'importance de faire avancer les travaux menés dans le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation (GGA), de renforcer la résilience et les efforts d'adaptation, et de combler le déficit de financement de l'adaptation, en particulier pour les pays en développement, et notamment pour les pays les moins avancés (PMA) et les PEID,

1. *appelons* les parlements à soutenir les efforts de leurs gouvernements en matière d'atténuation et d'adaptation par le biais d'une législation et de mécanismes de contrôle adaptés, conformément à leurs CDN et à leurs PNA respectifs, ainsi qu'aux objectifs de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ;

2. *appelons également* les parlements à faire avancer la vision de la présidence de la COP31, axée sur le dialogue, le consensus et l'action, en mettant à profit leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle afin de traduire les engagements climatiques en progrès concrets, transparents, mesurables et vérifiables, y compris des résultats concrets permettant de maintenir à portée de main l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris ;

3. *exhortons* les parlements à veiller à ce que les lois, les politiques, les plans de développement et les budgets nationaux en matière de climat soient cohérents entre eux et s'appuient sur des références claires, des objectifs mesurables, des échéances réalistes, des institutions responsables et des rapports transparents ;

4. *encourageons* les parlements et les gouvernements à veiller à ce que les conclusions de la COP31 accordent une place prépondérante aux PEID, notamment ceux du Pacifique, ainsi qu'aux PMA, afin de répondre à leurs besoins en matière de résilience ;

5. *appelons* à la mise en place d'une budgétisation nationale adaptée au climat en période de contraintes budgétaires, notamment en identifiant les dotations, les dépenses et les lacunes de mise en œuvre liées au climat, afin de renforcer la transparence et de favoriser la mise en œuvre effective des engagements nationaux en matière de climat ;

6. *appelons* les parlements, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à évaluer si les financements et les garanties publics attirent des investissements privés supplémentaires en faveur de l'action climatique et produisent des résultats mesurables, tout en garantissant la transparence, l'utilisation efficace des ressources publiques et le contrôle des risques pesant sur les finances publiques, et en respectant le secret commercial légitime ;

7. *exhortons* les gouvernements à accélérer la transition vers une énergie propre, sûre et abordable grâce au déploiement de technologies à zéro émission et à faibles émissions, y compris les technologies d'énergies renouvelables, d'électrification, d'efficacité énergétique et de stockage, ainsi que par l'abandon juste, ordonné et équitable des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques par des voies définies au niveau national, tout en tenant compte des spécificités et priorités nationales ;

8. *appelons* les parlements, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à recenser les obstacles législatifs et réglementaires à la modernisation du réseau électrique, au stockage de l'énergie et à l'amélioration de l'efficacité énergétique, et à recommander des mesures pour y remédier tout en préservant l'accès à l'énergie et son caractère abordable ;

9. *encourageons* les parlements à veiller à ce que les politiques climatiques soient conçues non seulement pour réduire les risques environnementaux et socio-économiques, mais aussi pour générer des retombées concrètes en matière de développement, en soutenant l'investissement vert et l'innovation ;

10. *appelons* à l'adoption de mesures législatives et à des investissements favorisant l'industrialisation verte, une production plus propre, l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources, ainsi que le recours à des technologies à faibles émissions de carbone, en particulier dans les secteurs à fortes émissions ;

11. *encourageons* les parlements à promouvoir des cadres nationaux propices à une utilisation responsable de l'intelligence artificielle et des technologies numériques dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, notamment les systèmes d'alerte précoce, la gestion durable de l'eau et l'optimisation du réseau électrique, et *encourageons également* les parlements, dans le cadre de leurs mandats législatif et de contrôle, à soutenir des critères d'achats publics exigeant une évaluation proportionnée des besoins en énergie et en eau, des avantages climatiques vérifiables et des garanties en matière de protection des données associées aux applications financées par des fonds publics, ainsi qu'à soutenir le contrôle humain et le renforcement des capacités afin de garantir que les pays en développement puissent accéder à ces technologies et les utiliser efficacement ;

12. *appelons* les pays développés, les fonds pour le climat et les institutions financières internationales (IFI) à améliorer l'accès des pays en développement, en particulier des PEID et des PMA, à des financements adéquats, opportuns, prévisibles et abordables, notamment en soutenant des initiatives telles que le Fonds de résilience du Pacifique, ainsi qu'à des technologies propres, à l'expertise technique et au renforcement des capacités en vue d'une transformation industrielle verte ;

13. *exhortons* les fonds pour le climat et les IFI à simplifier les procédures de candidature, à raccourcir les délais d'approbation et à soutenir les initiatives menées par les pays, notamment le *Climate Implementation Bridge*, qui renforcent la préparation des projets et mettent en relation les priorités nationales en matière de climat avec des partenaires financiers appropriés ;

14. *appelons* les parlements à promouvoir des politiques intégrées en matière d'alimentation, d'eau et de climat qui améliorent l'utilisation rationnelle de l'eau, la santé des sols, la résilience agricole et la sécurité alimentaire, tout en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires et en améliorant l'accès à des pratiques agricoles, des technologies et des financements résilients, en particulier pour les agricultrices et les jeunes, et de soutenir la mise en place d'infrastructures hydrauliques résilientes aux changements climatiques et de systèmes de dessalement durables, le cas échéant ;

15. *appelons également* les parlements, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à soutenir la mise en œuvre des objectifs liés à l'eau convenus au titre du GGA, en vérifiant si les PNA et les programmes d'investissement public applicables tiennent compte de la pénurie d'eau induite par les changements climatiques et des risques liés à l'eau, et de promouvoir des objectifs mesurables et adaptés au contexte national visant à réduire les pertes d'eau, à développer la réutilisation sûre des eaux usées et à maintenir les services essentiels d'approvisionnement en eau et d'assainissement en cas de chocs climatiques, et *encourageons* les commissions compétentes à évaluer les progrès réalisés à l'aide d'indicateurs pertinents convenus dans le cadre de la CCNUCC, le cas échéant, en accordant une attention particulière aux pays confrontés à un stress hydrique et aux populations locales en situation de vulnérabilité ;

16. *appelons en outre* les parlements à renforcer les infrastructures sanitaires résilientes face aux changements climatiques, à protéger la santé publique contre les risques climatiques et à soutenir les efforts visant à intégrer les priorités sanitaires dans les PNA et les cadres nationaux de financement de la lutte contre les changements climatiques ;

17. *encourageons* les autorités nationales et locales à adopter des normes plus strictes en matière de résilience climatique pour les bâtiments, les réseaux de transport et les infrastructures publiques, et à élargir l'accès au financement pour des villes résilientes et agréables à vivre ;

18. *encourageons* les parlements à soutenir une utilisation plus large des véhicules électriques par les particuliers et les pouvoirs publics, en favorisant l'achat et l'acquisition de ces véhicules ainsi que le développement d'infrastructures de recharge accessibles et fiables, et à promouvoir le développement des transports publics électriques, tout en en tenant compte des spécificités et des capacités nationales ;

19. *encourageons également* les parlements à soutenir un déploiement plus large de la mobilité durable tant dans le secteur privé que dans le secteur public, en favorisant, d'une manière neutre sur le plan technologique et tenant compte des spécificités et des capacités nationales, l'adoption d'un éventail de technologies à faibles émissions et de décarbonation, y compris la mobilité électrique, ainsi que le développement des infrastructures de soutien nécessaires à leur déploiement ;

20. *encourageons en outre* les parlements à soutenir les mesures visant à accélérer la réduction des émissions anthropiques de méthane dans tous les secteurs concernés, conformément aux spécificités et aux priorités nationales, notamment par le biais d'approches fondées sur le zéro déchet et l'économie circulaire qui permettent de réduire la production de déchets, d'alléger la pression sur les ressources naturelles, de développer la réutilisation et le recyclage, d'améliorer la durabilité des produits, de renforcer la sécurité d'approvisionnement en matières premières, de réduire la pollution et les émissions de méthane, et de créer de nouvelles opportunités économiques ;

21. *encourageons* les gouvernements et les investisseurs à élargir la gamme de produits d'assurance contre les risques à des tarifs abordables, notamment les mécanismes régionaux de mutualisation des risques, à l'intention des ménages, des agriculteurs, des petites entreprises et des pouvoirs publics dans les pays et les régions les plus touchés par les catastrophes liées au climat ;

22. *appelons* les parlements à mettre en place des mécanismes réguliers permettant aux jeunes de contribuer à la législation et aux politiques climatiques, notamment par le biais d'auditions en commission, de consultations, d'organes consultatifs de jeunes et de la participation aux processus nationaux en matière de climat ;

23. *encourageons* les gouvernements et les parlements à tirer parti des savoirs, des points de vue et du leadership des peuples autochtones en matière d'adaptation aux changements climatiques, de résilience et de gestion durable des terres et des océans ;

24. *exhortons* les gouvernements et les parlements à fournir au public des informations claires et accessibles sur les risques climatiques, les coûts de l'inaction et les impacts des mesures proposées, ainsi que sur les opportunités économiques, environnementales et sociales résultant de l'action climatique ;

25. *appelons à* un accès plus large du public à des données climatiques fiables et à des preuves scientifiques, ainsi qu'à une action coordonnée contre les fausses informations liées au climat ;

26. *encourageons* les gouvernements à publier régulièrement des rapports de mise en œuvre indiquant les mesures qui ont été lancées, les montants dépensés, les résultats obtenus et les objectifs qui n'ont pas encore été atteints ;

27. *encourageons* les parlements, conformément à leurs mandats constitutionnels et à leurs procédures nationales, à utiliser ces rapports pour procéder à un examen annuel, en commission, des progrès réalisés dans la mise en œuvre des CDN et des PNA, à publier des recommandations visant à combler les lacunes identifiées en matière de mise en œuvre et à solliciter une réponse du gouvernement dans un délai fixé au niveau national, en s'appuyant sur les mécanismes de rapport existants afin d'éviter les doublons ;

28. *encourageons* les parlementaires à collaborer avec les points focaux nationaux de la CCNUCC et les ministères concernés avant et après les sessions de la COP, et à examiner comment les décisions de la COP seront transposées dans la législation, les budgets et les programmes nationaux ;

29. *encourageons* les parlements à exploiter davantage les informations issues de l'ETF, notamment les RBT et leurs processus d'examen, dans l'exercice de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle ;

30. *exhortons* les parlements et les gouvernements à accélérer la mise en œuvre des PNA et à faire avancer les travaux menés dans le cadre du GGA ;

31. *appelons* les parlements, à la suite de l'adoption de l'article 6 de l'Accord de Paris lors de la COP26 et de sa mise en œuvre lors de la COP29, à mettre en place des cadres comptables solides dans leur législation nationale, et *demandons* la mise en œuvre de règles nationales visant à autoriser et à comptabiliser l'utilisation des résultats d'atténuation transférés au niveau international, dans le but de préserver les environnements vierges et les communautés autochtones ;

32. *demandons* à l'UIP d'aider les Parlements membres à suivre la mise en œuvre des CDN, des PNA et des résultats de la COP par le biais d'une assistance technique, d'échanges entre pairs et du renforcement des capacités, qui aident les parlements à examiner la législation relative au climat, à contrôler les dépenses liées au climat et à évaluer les résultats de leur mise en œuvre, conformément à leurs mandats constitutionnels respectifs ;

33. *invitons* l'UIP à étudier la mise en place d'une plateforme volontaire dédiée à l'échange de bonnes pratiques parlementaires en matière de législation climatique, de suivi de la mise en œuvre et de budgétisation climatique, afin de soutenir la mise en œuvre à long terme des résultats de la COP ;

34. *nous engageons* à examiner la mise en œuvre des recommandations issues de la Réunion parlementaire à l'occasion de la présente COP et à promouvoir, par l'intermédiaire de l'UIP, un bilan des efforts déployés avant la COP32 en 2027 ;

Les délégations participant à la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP31 souhaitent exprimer leur sincère gratitude à la République de Türkiye et à sa Grande Assemblée nationale pour avoir respectivement accueilli la COP31 et cette réunion parlementaire mondiale, qui interviennent à un moment où il est urgent de mener une action plus forte et mieux coordonnée à tous les niveaux pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions de grande envergure.

---

* - La Fédération de Russie a émis une réserve concernant l'ensemble du document.